

Pôle Technique

N° ARR.2022.0484

Espaces Publics//ST



ARRETE DU MAIRE

ARR.2022.0484 - Arrêté portant réglementation sur l'occupation du quai de déchargement de l'Espace Léonard de Vinci, rue Auguste Renoir et du parking Louis David.

Le Maire de la Commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L.2213-1. et L.2213-2,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu l'article R 417-10 § II 10° du Code de la Route,

Considérant la nécessité d'autoriser l'occupation du domaine public et d'interdire le stationnement sur le parking Louis David dans le cadre du TELETHON 2022 organisé par le service des sports et de la vie associative de la ville de Montigny-lès-Cormeilles, le samedi 3 décembre 2022,

Pour le compte de la ville de Montigny-lès-Cormeilles, 14 rue Fortuné Charlot, 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation est donnée d'occuper le quai de déchargement de l'Espace Léonard de Vinci, rue Auguste Renoir à Montigny-lès-Cormeilles,

ARTICLE 2 : le stationnement de tout véhicule sera interdit sur le parking Louis David,

ARTICLE 3 : Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront faire l'objet d'une mise en fourrière en application de l'article R 417-10 § II 10° du Code de la Route,

ARTICLE 4 : Le présent arrêté prendra effet le **samedi 3 décembre 2022 de 8h00 à 20h00**,

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de Montigny-lès-Cormeilles par le service compétent et sur le site par le service communication,

ARTICLE 6 : Monsieur le Commissaire de Police et tous les agents de la force publique (police nationale et police municipale), sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Le délai de recours auprès du Tribunal Administratif compétent est de 2 mois à compter de la notification du présent arrêté.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles, le 28 novembre 2022

Mis en ligne sur
le site internet
de la ville le
06/12/2022

P/Le Maire,
Jean-Noël CARPENTIER

Maire-adjoint aux Travaux, à l'Urbanisme
et au Cadre de Vie